



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 17 avril 2024 – N° 117

Neuf heures quarante

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Chauveau sur le sujet suivant : *45^e anniversaire du Corps de cadets de la marine CCMRC 267 Kondiaronk et de la Ligue navale du Canada, succursale Loretteville.*
- Le député de Marquette sur le sujet suivant : *Hommage à un artiste remarquable de la circonscription de Marquette, M. Robert Séguin.*
- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *Hommage à l'unité de Cap-à-l'Aigle de la Garde côtière.*
- La députée de Mercier sur le sujet suivant : *Souligner le travail important de l'Intercoop du Plateau Mont-Royal.*
- La députée de Saint-François sur le sujet suivant : *Hommage à Mme Louise Bourgault pour son impact à la Chambre de commerce de Sherbrooke.*
- La députée des Mille-Îles sur le sujet suivant : *Souligner le Jour de la Terre.*
- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Merci au premier ministre français Gabriel Attal de ses bons mots et de ses encouragements.*
- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *Hommage à Mme Doris Laberge.*
- La députée de Fabre sur le sujet suivant : *Journée mondiale de la créativité et de l'innovation.*
- Le député de la Côte-du-Sud sur le sujet suivant : *L'Everest de la Côte-du-Sud en finale pour la coupe Napa.*
- La députée de Brome-Missisquoi sur le sujet suivant : *40^e anniversaire du Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska.*
- Le député de Borduas sur le sujet suivant : *55^e anniversaire du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) **documents**
 b) **rapports de commissions**
 c) **pétitions**

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) **Projet de loi n° 32**
Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux
Présenté par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit le 9 juin 2023
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le **14 septembre 2023**
- 2) **Projet de loi n° 56**
Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale
Présenté par le ministre de la Justice le **27 mars 2024**
- 3) **Projet de loi n° 57**
Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
Présenté par la ministre des Affaires municipales le **10 avril 2024**

Étude détaillée en commission

- 4) **Projet de loi n° 30**
Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier
Présenté par le ministre des Finances le 7 juin 2023
Principe adopté le **12 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

- 5) Projet de loi n° 37
Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants
Présenté par le ministre responsable des Services sociaux le 26 octobre 2023
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 13 février 2024
Principe adopté le **14 février 2024**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux
- 6) Projet de loi n° 44
Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche
Présenté par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie le 7 février 2024
Principe adopté le 20 février 2024, et
Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le **28 mars 2024**
- 7) Projet de loi n° 45
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports
Présenté par le ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air le 6 février 2024
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 28 mars 2024
Principe adopté le **9 avril 2024**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 8) Projet de loi n° 50
Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt
Présenté par le ministre de la Sécurité publique le 31 janvier 2024
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 21 mars 2024
Principe adopté le **26 mars 2024**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

- 9) Projet de loi n° 51
Loi modernisant l'industrie de la construction
Présenté par le ministre du Travail le 1^{er} février 2024
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations)
déposé le 20 mars 2024
Principe adopté le **21 mars 2024**, et
Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail
- 10) Projet de loi n° 53
Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la
divulgaration d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions
législatives
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor, le 15 février 2024
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le
9 avril 2024
Principe adopté le **10 avril 2024**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

Prise en considération de rapports de commissions

- 11) Projet de loi n° 49
Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours
sur le budget du 21 mars 2023 et à certaines autres mesures
Présenté par le ministre des Finances le 8 février 2024
Principe adopté le 20 février 2024
Rapport de la Commission des finances publiques déposé le **16 avril 2024**
- 12) Projet de loi n° 52
Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la
souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État
Présenté par le ministre responsable de la Laïcité le 8 février 2024
Principe adopté le 20 février 2024, et
Renvoyé à la Commission des relations avec les citoyens
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations)
déposé le 10 avril 2024
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens déposé le **11 avril
2024**

Adoption

- 13)** Projet de loi n° 48
Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière
Présenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable le 8 décembre 2023
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le 13 février 2024
Principe adopté le 20 février 2024
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement adopté le 10 avril 2024
Reprise du débat ajourné le **11 avril 2024**

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 14)** Projet de loi n° 190
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1^{er} décembre 2022**
- 15)** Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 16)** Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 17)** Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**

- 18) Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 19) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 20) Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 21) Projet de loi n° 198
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires âgés contre les reprises de logement ou les évictions
Présenté par la députée de Sherbrooke le 21 février 2023
Reprise du débat ajourné au nom de la députée de Vimont le **28 mars 2024**
- 22) Projet de loi n° 199
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 23) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 24) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 25) Projet de loi n° 392
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**

- 26) Projet de loi n° 393
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 27) Projet de loi n° 394
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**
- 28) Projet de loi n° 395
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **11 avril 2024**
- 29) Projet de loi n° 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 30) Projet de loi n° 397
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 31) Projet de loi n° 398
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l'école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 32) Projet de loi n° 399
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 33) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l'Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**

- 34) Projet de loi n° 491
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 35) Projet de loi n° 492
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**
- 36) Projet de loi n° 493
Loi modifiant la Loi sur l’immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l’immigration
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 37) Projet de loi n° 494
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d’un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 38) Projet de loi n° 495
Loi visant à lutter contre l’accaparement des terres agricoles
Présenté par la députée de Verdun le 26 septembre 2023
Reprise du débat ajourné au nom du député de Jonquière le **31 janvier 2024**
- 39) Projet de loi n° 496
Loi visant à reconnaître l’amiral blanc en tant qu’insecte emblématique du Québec
Présenté par la députée d’Argenteuil le **9 juin 2023**
- 40) Projet de loi n° 499
Loi établissant un nouveau mode de scrutin
Présenté par le député de Jean-Lesage le **5 octobre 2023**
- 41) Projet de loi n° 591
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l’action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**
- 42) Projet de loi n° 593
Loi modifiant le Code civil afin d’interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**

- 43) Projet de loi n° 596
Loi modifiant principalement la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de permettre aux municipalités d'adopter un règlement relatif au zonage différencié visant à accroître et à pérenniser l'offre de logements sociaux ou abordables
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 octobre 2023**
- 44) Projet de loi n° 597
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présenté par la députée de Verdun le **1^{er} février 2024**
- 45) Projet de loi n° 599
Loi modifiant principalement la Loi sur le régime de rentes du Québec afin d'abolir la réduction de la rente de retraite de la personne qui bénéficie d'une rente d'invalidité entre 60 ans et 65 ans
Présenté par le député de Maurice-Richard le **20 février 2024**
- 46) Projet de loi n° 690
Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec afin de corriger une iniquité envers les retraités invalides
Présenté par la députée de La Pinière le 23 novembre 2023
Reprise du débat ajourné le **7 décembre 2023**
- 47) Projet de loi n° 691
Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'aide financière aux études
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **7 décembre 2023**
- 48) Projet de loi n° 693
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**
- 49) Projet de loi n° 694
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 50) Projet de loi n° 695
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**

Étude détaillée en commission

- 51)** Projet de loi n° 194
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023
Principe adopté le **9 juin 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 52)** Projet de loi n° 201
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights
Présenté par la députée d'Argenteuil le **20 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 53)** Projet de loi n° 203
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

- 54)** Crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2025 déposés par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le 12 mars 2024 et renvoyés pour étude aux commissions permanentes le **13 mars 2024**

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition d'Hydro-Québec sur le chapitre 5 du rapport de décembre 2022 du Vérificateur général intitulé « Hydro-Québec : maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité ».
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante ».
- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 45**, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports (mandat confié le 9 avril 2024).
- **Projet de loi n° 50**, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt (mandat confié le 26 mars 2024).

- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 44**, Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche (mandat confié le 12 mars 2024).
- **Projet de loi n° 51**, Loi modernisant l'industrie de la construction (mandat confié le 21 mars 2024).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 30**, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier (mandat confié le 12 septembre 2023).
- **Projet de loi n° 53**, Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives (mandat confié le 10 avril 2024).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 56**, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale (mandat confié le 11 avril 2024).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 37**, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants (mandat confié le 14 février 2023).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 9 juin 2023).

Mandats d'initiative

- Les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption de consentement au don d'organes et de tissus.

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5
QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au feuillet du mercredi*

102) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **22 février 2024**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

En 2021, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a revu ses lignes directrices relatives à la qualité de l'air pour certains polluants atmosphériques majeurs : particules fines (PM 2.5 et PM 10), ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et monoxyde de carbone.

Étant donné que le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) a été adopté en 2011, les normes applicables au Québec ont été comparées avec les valeurs de référence élaborées par l'OMS en 2005 et non avec celles élaborées en 2021.

En janvier 2023, le Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques (GTCA), mis sur pied par le ministre, rend public son *Rapport sur le portrait de la qualité de l'air du secteur Limoilou-Basse-Ville, propositions de mesures d'atténuation et recommandations*. Le GTCA cible les particules fines comme étant des polluants prioritaires et particulièrement nocifs. Il a aussi jugé prioritaires les particules en suspension totales (PST). Le rapport *Mon environnement, ma santé*, présenté par la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale le 13 mars 2023, pointe également les particules fines.

Notons que le RAA n'a aucune norme pour les PM 10, pas de norme annuelle pour les PM 2.5 ni pour les PST.

Le 6 février 2024, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement a publié un *Cadre de référence pour un air sain*. Elle demande, entre autres, de mettre à jour le seuil de toxicité de certains polluants atmosphériques, dont les particules fines de 2.5 micromètres.

Questions à l'intention du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

1. Le ministre compte-t-il suivre les recommandations des experts et revoir à la baisse les normes des particules (PM 2.5) ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre pour être en phase avec les nouvelles lignes directrices de l'OMS?

2. Le ministre prévoit-il fixer une norme (journalière et annuelle) pour les PM 10, toujours selon les valeurs guides de l’OMS?
3. Le ministre planifie-t-il d’ajouter une norme de haute saison pour l’ozone, une norme 24 heures pour le monoxyde de carbone et une norme annuelle pour les PM 2.5, toutes basées sur les valeurs guides de l’OMS?
4. Le ministre souhaite-t-il fixer une norme annuelle pour les particules en suspension totales?

106) Mme Nichols (Vaudreuil) – **13 mars 2024**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l’Action communautaire

Comme la ministre le sait, les personnes en situation d’itinérance qui se prévalent des dispositions des logements subventionnés des programmes, tels que le Programme de supplément au loyer (PSL) ou les habitations à loyer modique (HLM), bénéficient d’un accompagnement social permettant une meilleure réintégration.

Or, les femmes victimes de violences conjugales n’ont, à l’heure actuelle, aucun levier pour les accompagner une fois qu’elles ont quitté le domicile familial. À l’heure actuelle, et compte tenu de la crise du logement, de nombreuses femmes se voient dans l’obligation de demeurer dans leur milieu toxique faute de logement abordable, mais surtout, inadéquat pour accueillir leur famille. À cet enjeu, comme mentionné, s’ajoute l’absence d’accompagnement lorsqu’elles intègrent un PSL ou un HLM, ce qui diminue énormément les chances de réussite.

Les conséquences sont désastreuses. Dans le comté de Vaudreuil, des femmes ont perdu leur privilège d’accès à du logement social, faute de soutien. Il y a fort à parier qu’elles et leurs enfants ont dû retourner dans leur milieu toxique où la violence règne.

Pour aider ces femmes et leurs enfants qui sont pris dans ces situations, nous demandons dans un premier temps à la ministre de nous expliquer quels sont les services offerts aux femmes victimes de violence conjugale qui refont leur vie dans des logements subventionnés.

De plus, y aurait-il moyen de bonifier l’offre d’accompagnement aux femmes victimes de violences conjugales et aux organismes chargés de la gestion des logements subventionnés?

108) M. Marissal (Rosemont) – **14 mars 2024**
Au ministre de la Santé

Au Québec, la Loi sur l'assurance médicaments prévoit que chaque patient défraie une portion des frais liés aux achats de médicaments prescrits. Cette contribution comprend une franchise ainsi qu'une part de co-assurance.

Pour la plupart des gens, la contribution maximale annuelle s'élève à 1196 \$ et doit être respectée par la RAMQ tout comme par les assureurs privés, sauf exception. Lorsqu'un patient est assuré via la RAMQ, ce montant est étalé sur 12 mois, puisqu'il y a une contribution mensuelle maximale. Le patient ne paie donc pas plus que 99,65 \$ par mois (pour un total de 1196 \$ annuellement).

Toutefois, lorsqu'un patient est assuré au privé, l'assureur n'étale pas le montant à payer sur 12 mois (puisque'il n'y a pas de contribution mensuelle maximale) et réclame la totalité du montant au moment du service en pharmacie. Comme le montant à payer dépend du coût du médicament en tant que tel et du pourcentage de couverture prévu au plan du patient, il reste fréquemment un montant élevé à payer, et ce durant quelques mois consécutifs en début d'année.

Cette situation peut occasionner un lourd fardeau financier pour des patients vulnérables couverts par un assureur privé comparativement aux patients sous le régime d'assurance médicaments public.

Ma question au ministre de la Santé :

Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre afin d'obliger les assureurs privés à mettre en place des processus d'étalement mensuel des paiements de franchise et de co-assurance comme le fait la RAMQ?

Le cas échéant, est-ce que le ministre a l'intention de faire appliquer la loi afin de garantir que chaque patient au Québec, peu importe qu'il soit couvert par un assureur privé ou par la RAMQ, puisse voir ses paiements de franchise et de co-assurance étalés sur 12 mois?

109) M. Derraji (Nelligan) – **19 mars 2024**
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Nous avons récemment tenu l'étude des crédits provisoires 2024-2025 où j'ai posé des questions à la ministre des Transports et de la Mobilité durable sur l'électrification des autobus en transport collectif. Or, plusieurs questions sont restées sans réponse.

Est-ce que la ministre peut nous indiquer le coût d'un autobus 100 % électrique et quelle est l'autonomie d'une batterie? Également, quel est le coût de réaménagement ou de la construction d'un garage dédié aux autobus électriques par société de transport?

110) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **20 mars 2024**
Au ministre du Travail

Il est maintenant bien connu que la hausse du coût de la vie et la crise du logement affectent de manière importante les personnes âgées, lesquelles vivent avec des revenus qui sont majoritairement fixes. Cette précarité vise également les aînés qui ont été victimes d'accidents et de maladies du travail pendant leur vie active et qui perçoivent une rente de retraite à partir de 65 ans.

Or, à l'heure actuelle, la Loi sur le régime des rentes du Québec (LRRQ) et la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (LATMP) pénalisent injustement les victimes d'accidents et de maladies du travail qui perçoivent des indemnités de remplacement du revenu sur une longue période. Effectivement, un grand nombre de victimes d'accidents et de maladies du travail perçoivent une rente inférieure à celle qu'elles auraient perçue, n'eût été la survenance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Cette situation semble pourtant contraire à l'objectif de la LATMP, qui vise à indemniser les victimes des conséquences d'une lésion professionnelle ou d'une maladie du travail.

En effet, la LRRQ ne permet pas aux victimes d'accidents et de maladies du travail de contribuer pleinement au régime de rentes du Québec pendant qu'elles perçoivent des indemnités de remplacement du revenu. La LRRQ considère uniquement le revenu d'un travail pour déterminer le salaire admissible, ce qui exclut les indemnités de remplacement du revenu.

Puis, du côté de la LATMP, les cotisations au régime des rentes du Québec sont soustraites des indemnités de remplacement du revenu sans être versées au régime des rentes du Québec. En effet, pour calculer le salaire net et l'indemnité de remplacement du revenu qui correspond à 90 % de ce salaire net, la CNESST retire la cotisation aux rentes du salaire brut. Ainsi, une victime d'accidents et de maladies du travail se voit privée de ses cotisations au RRQ, ainsi que de celles de l'employeur, pendant la durée de son invalidité totale. Les rentes des victimes d'accidents et de maladies du travail qui se voient attribuer un emploi convenable et qui perçoivent des indemnités de remplacement du revenu pour compenser la différence salariale avec l'emploi prélesionnel sont également affectées selon la même logique. Il est à noter que ce deuxième type d'indemnisation correspond à la très vaste majorité des indemnisations de longue durée.

Par conséquent, la vaste majorité des victimes d'accidents et de maladies du travail ne peuvent pas bénéficier des mesures de retranchement prévues à la LRRQ et sont de ce fait pénalisées quand vient le temps de prendre leur retraite. Dans de nombreux cas, le manque à gagner peut représenter des coupures de plusieurs centaines de dollars par mois. Pourtant, une solution qui a déjà été considérée par la CNESST (CSST à l'époque) pourrait remédier facilement à cette problématique.

En effet, avant l'adoption de la LATMP en 1985, les accidentés du travail recevaient des indemnités de la CSST jusqu'à leur décès. Ces rentes viagères ont été abolies par l'introduction de la LATMP. Or, dans l'avant-projet de loi sur la réparation des lésions professionnelles de 1981, la CSST avait envisagé une mesure pour compenser l'abolition des rentes viagères. À cet égard, l'avant-projet de loi prévoyait que la CSST allait verser la cotisation au régime des rentes prélevée de l'indemnité de remplacement du revenu, ainsi que la cotisation de l'employeur, directement au régime des rentes du Québec. Il était convenu que les sommes ainsi prélevées proviendraient du fonds d'accidents de la CSST. Cet extrait de l'avant-projet de loi expose clairement la vision de la CSST à l'époque : « Le bénéficiaire d'une indemnité de remplacement du revenu contribue au régime des rentes prévu par la Loi sur le régime des rentes du Québec (chapitre R-9) comme s'il continuait à travailler. La Commission prélève sur cette indemnité la part du travailleur et assume celle de l'employeur (...) le travailleur se retrouve alors dans la même situation que s'il avait continué à travailler. On évite ici qu'il subisse un autre préjudice du fait de sa lésion. »

En d'autres termes, il serait possible d'appliquer le raisonnement de la CSST et d'amender la LATMP et la LRRQ, plus particulièrement les articles 63 et 45, pour que les victimes d'accidents et de maladies du travail cessent d'être pénalisées injustement à leur retraite.

Considérant ce qui précède :

1. Le ministre du Travail peut-il reconnaître que la crise du logement et la hausse du coût de la vie affectent particulièrement les personnes âgées, ce qui inclut les aînés qui ont été victimes d'accidents et de maladies du travail?
2. Le ministre du Travail peut-il reconnaître que, dans ces circonstances, des mesures structurantes doivent être envisagées pour les soutenir?

3. Le ministre du Travail peut-il nous indiquer si la CNESST a chiffré le coût associé à la mise en place de la solution mentionnée ci-haut, c'est-à-dire le versement des cotisations de la part du travailleur et de la part de l'employeur par la CNESST au régime des rentes du Québec?
4. Si ce n'est pas le cas, le ministre du Travail peut-il demander à la CNESST de chiffrer le coût associé à une telle mesure?
5. Le ministre du Travail peut-il s'engager à légiférer pour que les victimes d'accidents et de maladies du travail cessent d'être pénalisées injustement à leur retraite?

111) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **20 mars 2024**

Au ministre responsable de la Jeunesse

Nous savons tous que les maisons des jeunes occupent une place importante pour la jeunesse.

Comment le ministre responsable de la Jeunesse prévoit-il soutenir les besoins en infrastructure et en équipement des maisons des jeunes, membres du Regroupement des maisons des jeunes du Québec, pour qu'elles puissent offrir un environnement sécuritaire et stimulant à la jeunesse?

De même, dans un souci de maintien et de développement des maisons des jeunes du Québec, est-ce que le ministre envisage d'adopter des mesures spécifiques pour faciliter l'accès aux maisons des jeunes à des fonds dédiés à l'innovation sociale et à la mise en place de projets expérimentaux répondant aux enjeux émergents de la jeunesse?

112) Mme Nichols (Vaudreuil) – **21 mars 2024**

Au ministre des Finances

Le premier ministre l'a admis en août 2023, « On sait qu'il faut en faire plus » pour le logement, notamment pour les plus démunis.

Malgré le fait qu'il ait affirmé considérer toutes les actions à entreprendre, le budget déposé le 12 mars dernier semble démontrer que ce n'est pas le cas.

Selon les informations de l'Office régional de l'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS), les familles sont les principales victimes de la crise du logement. Des offres de logements 5 ½, 6 ½, 7 ½, il n'y en a pas. En conséquence, en 2023, l'ORHVS a dû héberger à l'hôtel des familles avec de jeunes enfants.

La crise du logement continue donc de sévir et les intervenants sur le terrain questionnent plus que jamais les initiatives ignorées par le gouvernement, notamment en matière d'encouragement à la construction de logements abordables.

Héberger des parents et des enfants à l'hôtel, ce n'est pas une solution pérenne, ce n'est pas un style de vie sain pour la santé mentale des familles, sans compter que les coûts de ces hébergements supposément temporaires sont fort importants.

En conséquence, les mesures fiscales prises par le gouvernement pour stimuler la construction de logements et si possible, en accélérer la cadence, doivent prendre en considération les dépenses évitables que sont entre autres les frais hôteliers.

Considérant que selon une étude commandée par l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec, la suspension de la TVQ permettrait de transformer des projets locatifs non rentables en projets de développement rentables, est-ce que le ministre compte suivre les traces du gouvernement fédéral ainsi que celui des autres provinces canadiennes et accorder un congé de taxe?

Est-ce que le ministre pourrait expliquer quelles mesures prises dans son budget permettront de sortir dès cette année 2024 les familles hébergées dans des hôtels dans la région de Vaudreuil et Soulanges?

113) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **28 mars 2024**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Depuis plusieurs années, la MRC des Basques sollicite l'intervention du gouvernement du Québec pour acquérir les droits du Club des Appalaches, le dernier club privé de chasse et pêche au Québec, dans le but d'ouvrir l'accès à tous les citoyens. Depuis 1901, seuls quelques chasseurs et pêcheurs bénéficient de l'autorisation d'activités sur le territoire non organisé du Lac-Boisbouscache, pourtant propriété de l'État. Cette demande soulève des enjeux importants liés à la préservation environnementale, au développement régional, à l'accès au territoire et à la gouvernance territoriale.

Mes questions sont les suivantes :

Est-ce que le gouvernement du Québec a l'intention d'intervenir favorablement à cette demande de la MRC des Basques? Si oui, quelles sont modalités de l'intervention? Sinon, pourquoi?

114) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **28 mars 2024**

Au ministre de la Santé

De nombreux résidents de nos régions doivent parcourir de longues distances pour accéder aux services de santé, sans pour autant atteindre le seuil de 200 km nécessaire pour bénéficier de l'aide financière pour les frais de déplacement du ministère de la Santé.

Par exemple, un habitant de Sainte-Anne-des-Monts, secteur Tourelle, se rendant au Centre hospitalier de Rimouski parcourt une distance de 194 km et ne reçoit aucun remboursement en vertu de la politique des frais de déplacement. Cette situation est d'autant plus préoccupante compte tenu de l'augmentation du prix de l'essence, de l'augmentation des coûts de séjour et de la centralisation des soins de santé. Cette situation entraîne souvent une détresse financière accrue pour les personnes malades qui doivent se déplacer fréquemment pour obtenir des soins.

Si le gouvernement décide que le volume d'activités en soins spécialisés ou surspécialisés n'est pas suffisamment grand dans des régions pour y investir, et qu'à ce moment-là, on fait déplacer les patients, il faut que ce soit à la charge de l'État. Si le système de santé au Québec est universel, gratuit et accessible pour tous sur le territoire, il ne faut pas faire porter de façon inéquitable un poids financier supérieur à ceux qui vivent en région parce qu'on a décidé de ne pas y offrir des soins. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de revoir la règle des 200 kilomètres de distance, seuil qui apparaît totalement arbitraire.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que le ministère de la Santé modifiera la politique de déplacement des usagères et des usagers en réduisant de manière significative la distance minimale admissible à un remboursement?
- Si oui, quelles seront les modalités d'application (nouveau seuil, échéancier, etc.)?

115) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **28 mars 2024**

Au ministre de la Culture et des Communications

L'École nationale de l'humour est une institution d'enseignement supérieur unique au Québec qui, grâce à l'appui du ministère de la Culture et des Communications, est parvenue à former plus de 700 humoristes, auteurs et scénaristes.

Ses installations actuelles, au coin des rues Sherbrooke et De Lorimier, ne répondent plus aux besoins de l'École nationale de l'humour ni ne lui permettent de réaliser ses objectifs de croissance. Son implantation au cœur du Quartier latin lui permettrait de se rapprocher des diffuseurs culturels, comme l'Espace St-Denis, la Maison de la chanson et le Bordel Comédie Club, en plus de contribuer positivement à la revitalisation du quartier.

Appuyée par des études de faisabilité, la direction générale de l'École nationale de l'humour a identifié deux immeubles du Quartier latin sur la rue Saint-Denis qui correspondent aux besoins actuels et futurs de l'institution. La directrice générale de l'École nationale de l'humour, Mme Louise Richer, fait également valoir que « le Partenariat du Quartier des spectacles salue l'arrivée éventuelle de l'école sur Saint-Denis comme étant un pilier de la revitalisation. »

L'École nationale de l'humour a sollicité l'appui du ministère de la Culture et des Communications afin de réaliser les travaux nécessaires à l'adaptation des bâtiments à des fins de formation, mais n'a pas obtenu d'engagement ferme de la part du ministère à ce jour. Les documents budgétaires et le Plan québécois des infrastructures déposés le 12 mars 2024 sont par ailleurs muets quant à ce projet.

Voici mes questions à l'égard du ministre de la Culture et des Communications :

1. Est-il dans l'intention du gouvernement d'allouer des fonds lors de l'actuel exercice financier afin de permettre à l'École nationale de l'humour d'acquérir de nouvelles installations au cœur du Quartier latin et d'adapter ses locaux à sa mission d'enseignement?
2. Le gouvernement reconnaît-il que ce projet est de nature à contribuer positivement et à court terme à la revitalisation du Quartier latin, un objectif que poursuit le gouvernement comme l'a mentionné publiquement le ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal?

116) Mme Nichols (Vaudreuil) – **28 mars 2024**
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

La ministre n'est pas sans savoir que les citoyens des comtés de Vaudreuil et de Soulanges sont quotidiennement touchés par la gestion des transports et de la mobilité durable.

Dans un premier temps, le projet d'une voie de contournement de l'autoroute 20 stagne, sous prétexte qu'un BAPE sera nécessaire, contrairement à d'autres projets gouvernementaux.

Ensuite, la mobilité durable dans la région de Vaudreuil-Soulanges n'a aucune chance de s'améliorer étant donné que le gouvernement de la CAQ refuse toujours de prolonger le REM jusqu'à Vaudreuil-Dorion ni même d'ajouter une voie réservée au transport en commun sur le nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes.

Rien pour aider les citoyens de Vaudreuil-Soulanges à soulager leur frustration quotidienne, le bureau de comté de Vaudreuil, tout comme celui de Soulanges, reçoit depuis plusieurs mois un nombre élevé d'appels, de messages et de commentaires en lien avec la situation et la congestion routière. Les réseaux sociaux sont inondés de déclarations de citoyens exaspérés, et ce, à chaque jour.

Dans les circonstances, il est impensable que les citoyens puissent continuer de subir cet enfer pendant encore trois ans. Le gagne-pain et les enjeux familiaux de nombreuses personnes sont en jeu, des commerces sont en danger, des déménagements sont à prévoir, et ce sans parler de la détresse que vivent des milliers de personnes, chaque jour alors qu'ils doivent prendre la route pour se déplacer.

Étant donné la situation intolérable, il est impératif que des mesures d'atténuation soient rapidement mises en place.

Est-ce que la ministre pourrait s'assurer que les travaux nécessaires au renforcement du présent pont soient effectués dans les plus brefs délais afin de rétablir des voies en gestion dynamique?

Est-ce que la ministre pourrait faire en sorte que la gratuité de l'autoroute 30 soit offerte en tout temps?

Et finalement, est-ce que la ministre pourrait s'assurer qu'une synchronisation optimale des feux de circulation sur le boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion soit appliquée?

117) M. Fortin (Pontiac) – **9 avril 2024**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Bien que les producteurs de grains se soient déjà engagés dans la modernisation de leurs pratiques agroenvironnementales, ceux-ci ont besoin de soutien financier de l'État afin de poursuivre et accélérer cette modernisation, de façon à ce que celles-ci suivent le rythme des attentes sociétales légitimes.

En dépit de l'allocation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation des deux premières cohortes de l'Initiative de rétribution des efforts agroenvironnementaux et des sommes promises lors des engagements électoraux, il est essentiel de garantir un financement stable pour les cinq prochaines années.

Cet engagement viendrait permettre la pérennisation des fonds ainsi que la confiance des producteurs souvent contraints de se financer à même leurs propres pécuens. Compte tenu de l'importance de l'agriculture – notamment du secteur des grains – et des effets qui découlent de ce virage agroenvironnemental nécessaire, la planification budgétaire des rétributions en agroenvironnement ne peut se faire sur une base irrégulière. Un tel soutien financier continu viendrait contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) en regard du développement durable dans le secteur de l'alimentation.

- Considérant que le ministre ait pu constater l'ampleur de l'effort en transition agroenvironnementale lors de sa visite en France et que ce pays accorde une aide relative beaucoup plus élevée qu'ici, est-ce que le ministre serait prêt à accorder un financement de 50 M\$ par année en rétributions des pratiques agroenvironnementales pour les producteurs de grains afin de favoriser cette transition?
- Le ministre est-il favorable à l'établissement d'une politique de rétribution des pratiques agroenvironnementales visionnaire et pérenne, qui ne relèverait plus de sa seule initiative?

118) M. Fortin (Pontiac) – **9 avril 2024**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Les producteurs de grains exerçant dans les régions plus éloignées font face à des enjeux considérables : éloignement des transformateurs, coûts de transport importants des grains vendus et des intrants achetés, obligation de coordonner les déplacements afin que les camions soient pleins tant à l'aller qu'au retour, moins grand nombre d'acheteurs produisant un effet à la baisse sur les prix et enfin, conditions climatiques et agronomiques qui limitent les choix de cultures et le potentiel de rendement.

Pour pallier ces obstacles, il est nécessaire pour le secteur des grains que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mette en place un programme s'adressant de manière spécifique aux producteurs des régions concernées. Les enjeux auxquels ils font face requièrent des leviers économiques appropriés, soit des investissements substantiels afin que puisse s'améliorer la rentabilité ainsi que la compétitivité du secteur des grains et garder son attrait pour la relève.

Le gouvernement utilise des données fondées sur une généralisation et une prise en compte de toute l'agriculture québécoise afin de démontrer que les régions éloignées performant aussi bien que celles en régions centrales. Or, les producteurs en régions éloignées ont beaucoup de difficulté à survivre financièrement, résultant à des terres abandonnées. À ce titre, il serait utile et pertinent de mettre en place des crédits d'impôt remboursables à l'investissement destinés aux producteurs des régions périphériques pour favoriser le développement des infrastructures de leur entreprise, et de couvrir adéquatement l'ensemble des cultures de rotation de celles-ci par des programmes de sécurité du revenu.

Est-ce que le ministre de l'Agriculture peut nous indiquer ce qu'il prévoit faire afin de soutenir financièrement les producteurs de grains en régions éloignées pour que ceux-ci puissent poursuivre la transition vers une agriculture durable et demeurer attractive pour la relève agricole?

119) M. Fortin (Pontiac) – **11 avril 2024**
Au ministre de la Santé

Le 9 février dernier, un article de La Tribune, intitulé «97 % des besoins en pharmaciens en dialyse ne sont pas comblés au CIUSSS de l'Estrie-CHUS», faisait état que la présence d'un pharmacien est pratiquement impossible dans certains services du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, en raison du manque criant de personnel qui sévit dans ce milieu.

On y apprend que, pour les quatre secteurs suivants, soit la dialyse rénale, les urgences, les soins intensifs et l'oncologie, les taux de découverte en Estrie oscillent entre 16 % pour l'oncologie et 97 % pour la dialyse. Les urgences et les soins intensifs se retrouvent, quant à eux, à 37 % et 52 % de découverte.

Est-ce que le ministre peut rapidement apporter les correctifs nécessaires afin d'assurer à la population de l'Estrie l'accès aux soins qui, dans plusieurs cas, peuvent être critiques pour le patient?

120) M. Bouazzi (Maurice-Richard) – **17 avril 2024**

Au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Au Québec, les problèmes d'accès à l'énergie sont invisibles. Pourtant, un nombre important de ménages est en situation de précarité énergétique. Ça signifie qu'ils ont de la difficulté à payer leur facture d'électricité, se privent d'autres produits essentiels pour payer cette facture ou encore diminuent leur consommation d'électricité en deçà de leurs besoins de base.

D'ailleurs, chaque année, Hydro-Québec conclut des centaines de milliers d'ententes de paiement avec sa clientèle résidentielle et procède à des dizaines de milliers d'interruptions de service. Par exemple, en 2019, Hydro-Québec a conclu près de 379 000 ententes de paiement avec sa clientèle résidentielle. La même année, Hydro-Québec a procédé à 57 000 interruptions de service chez ses clients en recouvrement. C'est l'équivalent de la population de la ville de Saint-Hyacinthe. Dans 11 % des cas, le client a subi une interruption pendant plus d'une semaine. Une coupure de service de plusieurs jours, lorsqu'il fait froid ou en période de chaleur extrême, met en danger la santé de ces personnes.

Consommer de l'énergie dans son logement, ce n'est pas un choix. C'est essentiel pour répondre à ses besoins de base comme manger, se chauffer, se laver et être en bonne santé. De plus, l'accès à l'énergie est une condition pour que chaque personne puisse jouir pleinement de ses droits humains fondamentaux. Par conséquent, la précarité énergétique est un problème grave qui entraîne des conséquences très sévères.

Un logement mal ventilé, peu chauffé ou mal isolé représente un danger pour la santé et la sécurité des personnes qui y vivent. Le manque d'électricité ou de chauffage a des impacts majeurs sur la santé. Par exemple, les habitations froides et humides, chauffées de manière inadéquate, augmentent le taux de mortalité et de morbidité chez les ménages vulnérables. Le froid et les problèmes de chauffage multiplient les risques de développement de maladies et de surmortalité. Il en va de même pour la chaleur et les problèmes de climatisation.

Diverses études ont caractérisé trois principales familles de pathologies en lien avec la précarité énergétique : les maladies respiratoires, les maladies cardiovasculaires et les maladies mentales. La précarité énergétique augmente également les risques d'infections (mauvaise hygiène alimentaire ou personnelle) et les risques d'accident (en raison, entre autres, d'un éclairage inadéquat).

Les problèmes de précarité énergétique affectent aussi la capacité de bien se nourrir. En effet, comment conserver les aliments et les cuire quand le réfrigérateur ou la cuisinière ne fonctionnent pas? Pour éviter de manger des aliments insalubres, certains ménages se tournent vers le prêt-à-manger ce qui augmente de façon importante les coûts associés à l'épicerie.

Ma question :

Bien que les tarifs d'électricité soient relativement bas au Québec, de plus en plus de ménages peinent à payer la facture d'électricité. Une personne sur sept (16 % de la population) est en situation de précarité énergétique au Québec. Quel est le plan du ministre pour s'assurer que le projet de loi sur l'encadrement des énergies propres qu'il s'est engagé à déposer ne crée pas davantage de précarité énergétique au Québec?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

- a) 12 septembre 2023
Loi visant à rendre accessibles les documents issus de l'enquête menée par le commissaire-enquêteur Bernard Grenier au sujet des activités illégales d'Option Canada à l'occasion du référendum de 1995 – *député de Camille-Laurin*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS